

## LA CERISE FRANÇAISE EN CRISE

### CHIFFRES CLEFS



SUPERFICIE DE PRODUCTION

**7 580 ha (2020)**

2,9 ha/exploitation en moyenne <sup>(1)</sup>

NOMBRE D'EXPLOITATIONS :

**2 650 (2020)<sup>(1)</sup>**

PRODUCTION :

**33 400 tonnes<sup>(2)</sup>**

au 1<sup>er</sup> juillet 2024, globalement équivalent à la production 2023

Sources : (1) Agreste et recensement agricole, 2020

(2) Agreste, juillet 2024

(3) Douanes françaises



CONSOMMATION  
DE CERISES  
(MAI-AOÛT) :

**50,5 kilos**

**100 foyers**

**en 2023,**

-20 % de la moyenne  
2020-2022



EXPORTATIONS :

**1 500 tonnes** (2023)<sup>(3)</sup>

IMPORTATIONS :

**8 000 tonnes** (2023)<sup>(3)</sup>

**UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DÉFAVORABLE  
LES PROFESSIONNELS  
DE LA FILIÈRE «CERISE»  
PEINENT À ASSURER  
UNE PRODUCTION  
DE QUALITÉ EN  
VOLUMES SUFFISANTS**

➡ Depuis plusieurs années, les producteurs de cerises doivent faire face à d'importants **aléas climatiques** et aux **attaques d'insectes ravageurs** qui détruisent les récoltes.

➡ Cette **pression parasitaire** se traduit notamment par une multiplication des attaques de mouches ravageuses, la *Drosophila suzukii* et la *Rhagoletis cerasi* et du puceron noir. À cela s'ajoute la disparition, année après année, d'un certain nombre de solutions de protection des plantes à disposition des agriculteurs alors que plusieurs pays les autorisent encore.

• **La filière cerise n'a plus de solutions efficaces à moyen terme :** les molécules efficaces sont interdites ou nécessitent des dérogations annuelles. Et celles qui sont autorisées ont une moindre efficacité.

**Face à ces impasses techniques, aujourd'hui, seule une météo favorable permet aux producteurs d'espérer une récolte en quantité et en qualité.**

À cela s'ajoute, comme pour beaucoup de filières de fruits et légumes, une hausse des coûts des intrants, des engrais, et la difficulté de recruter de la main d'œuvre. Tous ces facteurs fragilisent considérablement la culture de la cerise.

## ZOOM SUR LA PROTECTION PHYTO-PHARMACEUTIQUE DES VERGERS DE CERISES

Le Phosmet était jusqu'en 2022 la pierre angulaire de toute la stratégie de protection des vergers contre les mouches. Cette substance pouvait être utilisée chaque saison à 2 reprises et intégrée dans une stratégie phytopharmaceutique comme substance dite « pivot » ; son efficacité était satisfaisante avec une bonne rémanence. Depuis 2023<sup>(1)</sup>, les producteurs ont l'interdiction d'utiliser cette substance active. Jusqu'en 2016, les producteurs avaient également à disposition le Diméthoate, interdit en France à cette date puis au niveau européen en 2019.

### QUELLES ALTERNATIVES ?

Plusieurs solutions phytopharmaceutiques sont disponibles à court terme, mais celles-ci s'avèrent pour la plupart moins efficaces. D'autre part, ces solutions doivent faire l'objet de demandes de dérogations annuelles.

Source : (1) Règlement d'exécution (UE) 2022/94 de la Commission du 24 janvier 2022 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «phosmet» conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.



## QUELLES PISTES DE SOLUTIONS POUR LA FILIÈRE « CERISES » EN MODE COMBINATOIRE ?

➡ Les producteurs qui envisagent de planter aujourd'hui de nouveaux cerisiers n'ont pas d'assurance de pouvoir lutter efficacement contre la *Drosophila suzukii* quand les premiers fruits arriveront (dans 4 à 6 ans).

• Une des solutions est la mise en place de filets « insect proof ».

➡ De nombreux programmes de recherche sont en cours, avec des moyens qui semblent renforcés par l'Etat : lâchers de *Ganaspis Brasiliensis* (guêpes) contre la *Drosophila suzukii*, techniques d'injection, technique de l'Insecte Stérile (TIS)...

• Le ministère de l'Agriculture a notamment autorisé des lâchers du parasitoïde *Ganaspis brasiliensis* sur des parcelles expérimentales. L'INRAE et le CTIFL pilotent le programme qui figure également dans le plan Parsada. En 2024, vingt lâchers se sont déroulés en trois phases sur plusieurs sites. Après la récolte des fruits, les études se prolongent par un suivi des populations via des piègeages.

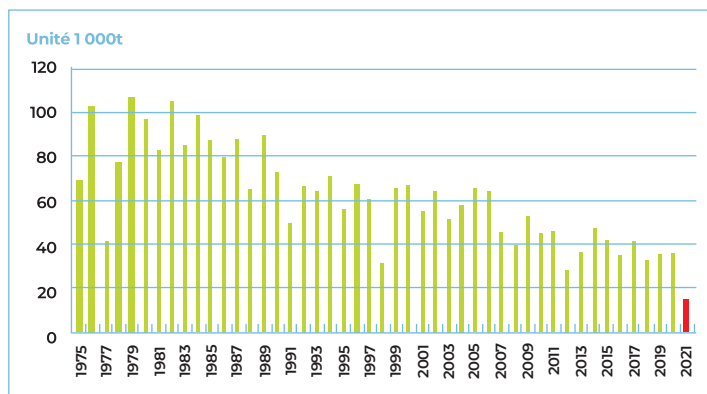
➡ A la suite des récents dégâts opérés et inattendus par la *Rhagoletis cerasi*, la filière souligne l'importance d'inclure cette lutte dans les programmes de recherches.

**Les producteurs de cerises n'ont aucune perspective pour les prochaines années. Sans alternatives à court terme, c'est toute la filière qui est menacée avec le risque d'une perte totale de récolte, malgré un plan pluriannuel mis en place par le ministère de l'Agriculture.**

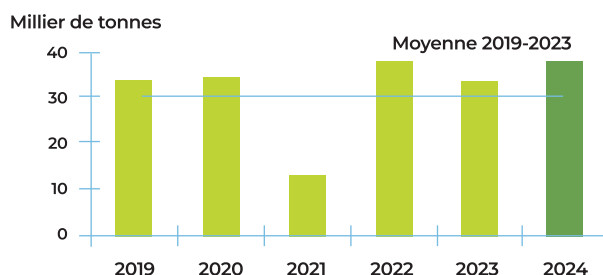
« Plutôt que de retirer les molécules avant d'avoir trouvé des solutions, trouvons d'abord des solutions efficaces, pérennes et économiquement viables. C'est au niveau de la recherche qu'il faut mettre la pression, pas au niveau des producteurs ! Dans un contexte global de changements climatiques, l'économie des exploitations est fortement menacée et les ambitions d'obtenir des solutions en toute hâte ne doivent pas faire oublier que la commercialisation de la cerise doit être réalisée avec un prix de vente acceptable par le consommateur. »

Jean-Christophe Neyron, Président,  
et Alexandra Lacoste, Directrice, de l'AOP Cerises de France

## Après avoir une chute historique en 2021, la production de cerises en hausse en 2024



## Production nationale de cerises



Depuis 1975, la production de cerises en France a connu une baisse continue aux causes multifactorielles : aléas climatiques, manque d'outils de protection des vergers ... Toutefois, en 2024, malgré les intempéries, elle connaît une hausse significative ; un signal encourageant pour toute la filière.

Sources : Agreste, mai 2021 & mai 2024

